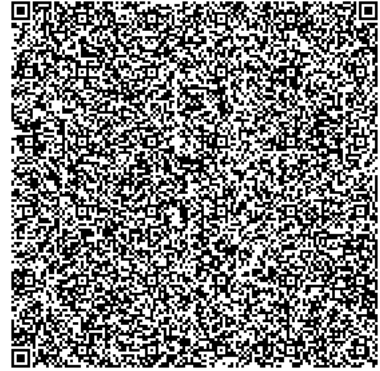




MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

Établi le 3 novembre 2022

ÉTAT DES RISQUES RÉGLMENTÉS POUR L'INFORMATIONS DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT

Code parcelle :
000-BO-25



Parcelle(s) : 000-BO-25, 75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT

RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPRi de Paris - Révision a été approuvé et affecte votre bien.

Date de prescription : 08/03/2006

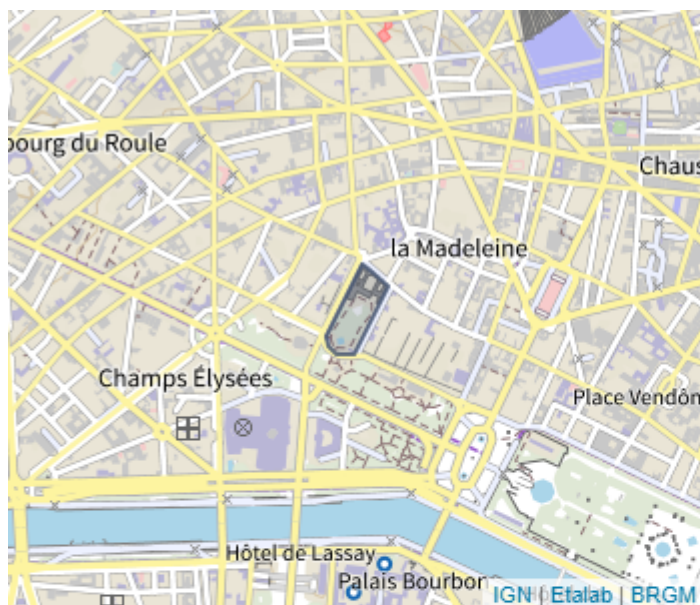
Date d'approbation : 19/04/2007

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



POLLUTIONS DES SOLS



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

- La parcelle a accueilli une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation ou enregistrement. Cette activité a pu provoquer des pollutions, notamment des sols des eaux souterraines ou des eaux superficielles.

Installation(s) concernée(s) :

- RE SOURCES FRANCE PUBLICIS
- PALAIS DE LA DECOUVERTE
- SARL SAGEMY
- TEINTURERIE MONCEAU(i13)
- PRESSING DE LA MADELEINE(i5013)
- SARL
- sté Royal Pressing
- PRESSING LAVCLAIR
- CAVP - caisse assur vieillesse pharmacie
- GROUPAMA Supports & Services
- CIBEX (bâtiment D)
- ESSO
- PRESSING DE LA PEPINIERE(i5563)
- OIL FRANCE
- VIVENDI
- EDF
- SOCIETE SAVILLS
- PETROLES SHELL SA
- SCI FORTY GEORGE V (i3189)
- PALACIO GARAGE DE PARIS(1384)
- SIACI SA (i2762)
- LA MONDIALE(i20082360)
- GROUPE UFG
- SA MARIONNAUD
- BULGARI
- BNP ex SI THEATRE DES CHAMPS E. (i2236)
- MARIA PRESSING (EURL)
- SNCF
- SOAVAL
- CASTELLANE PRESSING
- REUNION DES MUSEES NATIONAUX
- CHRISTIAN DIOR
- RENAULT RETAIL GROUP
- LCDE
- COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
- PRESSING LAVANDIERE
- PRESSING LA LAVANDIERE
- LE PRESSING GODIGO
- ELF
- DALKIA
- Esprit de France
- LABEL LAVERIE SARL
- HOTEL PLAZA ATHENEES PARIS(i1141)
- FRAICHEUR DE PARIS CANADA
- PRESSING CHAMPVILLE (i3795)
- ABDI SERVICES

Parcelle(s) : 000-BO-25, 75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT

RECOMMANDATIONS

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture..

Si votre bien est concerné par une obligation de travaux, vous pouvez bénéficier d'une aide de l'État, dans le cadre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Pour plus de renseignements, contacter la direction départementale des territoires (DDT) de votre département ou votre Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), si vous êtes en Outre-mer.

Pour se préparer et connaître les bons réflexes en cas de survenance du risque, consulter le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) auprès de votre commune.

Pollution des sols

En cas de vente ou de location, le propriétaire est tenu de communiquer les informations relatives aux pollutions des sols, à l'acquéreur ou au locataire. (article L. 514-20 du Code de l'Environnement).

En cas de changement d'usage du terrain (travaux, constructions, changement d'affectation du bien), le maître d'ouvrage doit faire appel à un bureau d'étude qui devra attester de la mise en oeuvre de mesures de gestion de la pollution des sols. Si elle est exigée lors d'un dépôt de permis de construire ou d'aménager (Article L.556-1 du Code de l'Environnement), l'attestation devra être délivrée par un bureau d'étude certifié.

AUTRES INFORMATIONS

RISQUES TECHNOLOGIQUES



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques technologiques.

RISQUES MINIERS



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques miniers.

BRUIT



La parcelle n'est pas concernée par un plan d'exposition au bruit d'un aéroport.

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Rappel du risque : Inondation.

Le bien est-il concerné par des prescriptions de travaux ? Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ? Oui Non

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : RISQUES NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

MOUVEMENT DE TERRAIN



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Mouvement de terrain nommé R111.3 - Dissolution de gypse a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date d'approbation : 25/02/1977

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Mouvement de terrain

Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



MOUVEMENT DE TERRAIN



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Mouvement de terrain nommé R111.3 - Anciennes carrières a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date d'approbation : 19/03/1991

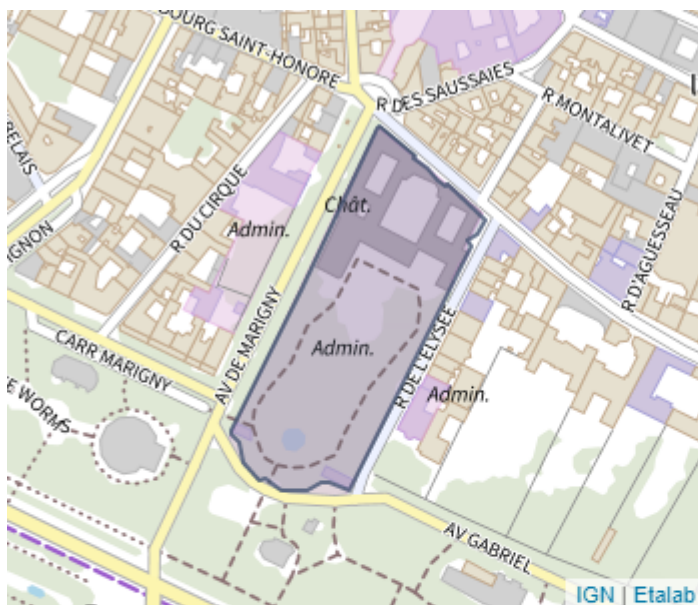
Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Mouvement de terrain

Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



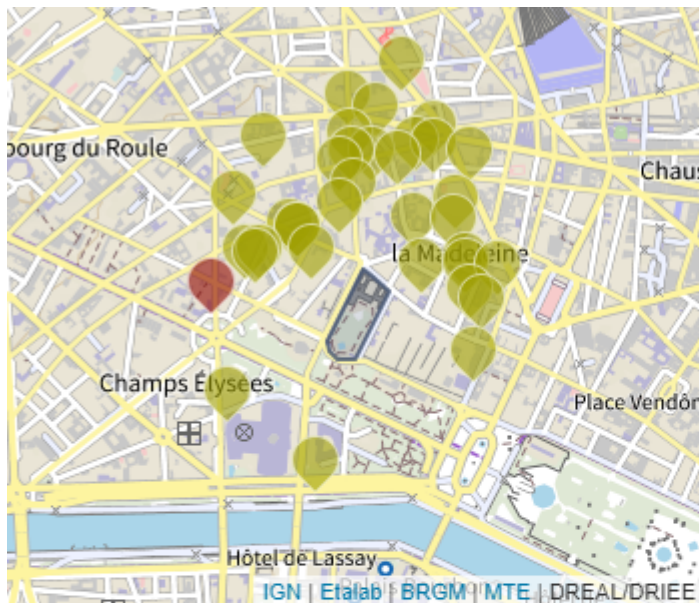
POLLUTION DES SOLS (500 m)



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 1 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 35 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).



CANALISATIONS TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel, produits pétroliers ou chimiques) est située dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Il convient de rechercher une information plus précise en se rendant en mairie.



INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE



Votre bien est situé à moins de 10 km d'une installation nucléaire de base, installation dans laquelle une certaine quantité de substance ou de matières radioactives est présente (ex. réacteurs nucléaires de production d'électricité (centrale nucléaire), installations de préparation, enrichissement, fabrication, traitement ou entreposage de combustibles nucléaires ; etc.).

Ces installations sont contrôlées par l'Autorité de Sureté Nucléaire.

Installation(s) concernée(s) :

- Laboratoire de chimie du plutonium ()

ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 20

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 16

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0100460A	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001
INTE0300592A	31/05/2003	31/05/2003	03/10/2003	19/10/2003
INTE0600186A	23/06/2005	23/06/2005	11/04/2006	22/04/2006
INTE1615488A	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016
INTE1804348A	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018
INTE1831446A	09/07/2017	10/07/2017	26/11/2018	07/12/2018
INTE1831446A	27/07/2018	27/07/2018	26/11/2018	07/12/2018
INTE9200482A	31/05/1992	01/06/1992	20/10/1992	05/11/1992
INTE9200533A	25/05/1992	25/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
INTE9300513A	29/04/1993	30/04/1993	28/09/1993	10/10/1993
INTE9400582A	18/07/1994	19/07/1994	06/12/1994	17/12/1994
INTE9900346A	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
MDIE900018A	27/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990
NOR19830803	05/06/1983	06/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
NOR19830910	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983

Sécheresse : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0600132A	01/07/2003	30/09/2003	02/03/2006	11/03/2006

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19830910	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983

Grêle : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19830910	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
Telmma Property Group	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404547

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
CITE DU RETIRO/ SNC SOGEC IMMOBILIERE ET FINANCIERE MADELEINE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869683
GRAND PALAIS	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869042
Cie CONTINENTALE DES COMPTEURS A GAZ ET AUTRES APPAREILS D'USINES, ex Cie ANONYME CONTINENTALE DES COMPTEURS A GAZ ET AUTRES APPAREILS D'USINE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865403
GRAND GARAGE HAUSSMANN	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867873
SOCIETE DES IMMEUBLES DE FRANCE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869173
PARC CONCORDE GEFIPARC)-TOTAL FINA ELF (STATION)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869348
UNION DES GROUPES DU TOURING CLUB DE FRANCE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869590
EXANE, SOCIÉTÉ	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869874
JACQUEAU BERJONNEAU ET Cie, ex L. FRANCOIS ET Cie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865628
FLAUD ET BONNEFIN	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866531
BAIL JEUNE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866537
PARC MALESHERBES ANJOU / VINCI PARK - STATION SERVICE / SOCIETE TOTAL	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866962
HOTEL" LE BRISTOL"	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867726
TOTAL ELF MONSOURIS	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868080
GARAGE D'ASTORG-EXECUTIVE CAR	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868318
PRESSING, ROND POINT ELYSEES PRESSING	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868563
SAGGEL GESTION	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868537
ELIGE, SOCIETE (SUEZ LA LYONNAISE DES EAUX)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868778
MINISTERE DE L'INTERIEUR	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869157
AXA CORPORATE SOLUTIONS	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869106

Nom du site	Fiche détaillée
FRANCE TELECOM-ANJOU	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869019
ALTYS GESTION	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869136
LABORATOIRE PHARMA DU RADIUM	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869921
Lamy-Trouvain	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870670
Debourge	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870671
SNCF	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865233
DUMAS	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865989
GUERIN ET Cie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866536
LETURC ET BAUDET, ex LETURC	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866542
ORSAY FINANCE, SOCIETE	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868546
EXANE, SOCIÉTÉ	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869137
S.I.R.E.I	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869924
AXA / SOCIETE SOFICAM	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869992
Sté Française d' Art et de Technique	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870686
Houbigant	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870691